



VILLE DE BAR-LE-DUC  
Service Communication  
12 rue Lapique  
55000 Bar-le-Duc

## AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE

Je soussigné(e) :

Prénom et nom (personne figurant sur le cliché) :

Représentant légal de l'enfant :

donne expressément mon autorisation à la Ville de Bar-le-Duc, d'exploiter mon image.

Par la présente, la Personne autorise la Ville de Bar-le-Duc à utiliser, exploiter et diffuser son image, recueillie dans le cadre du concours photo « Bar-le-Duc à la loupe ! », par reproduction et/ou représentation de celle-ci, dans le cadre de ladite communication au public à des fins de promotion ou de présentation, de tous produits secondaires et dérivés de la Ville de Bar-le-Duc et de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud.

Cette exploitation pourra être réalisée par tous modes d'exploitation connus ou inconnus à ce jour et sur tous supports de communication.

La présente autorisation est consentie à la Ville de Bar-le-Duc pour le monde entier et pour une durée de 5 ans.

Cette autorisation est reconduite tacitement par périodes de cinq ans, sauf dénonciation écrite de la Personne adressée à la Ville de Bar-le-Duc, 6 mois avant l'échéance.

La Ville de Bar-le-Duc pourra céder à la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud la présente autorisation aux fins de diffusion de l'image de la Personne et/ou de l'exploitation de celle-ci et ce, dans le respect des stipulations et de la finalité de la présente autorisation.

La présente autorisation est accordée sous condition de la validation écrite par la Personne des images.

La présente autorisation d'exploitation par la Personne de son image est conférée à titre gratuit et sans contrepartie. La Personne renonce en conséquence à réclamer à la Ville de Bar-le-Duc et à tout tiers autorisé par lui une quelconque rémunération ou indemnité au titre de l'exploitation de son image dans les conditions définies aux présentes.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature de l'intéressé ou de son représentant légal :